

# VICHYVICHY.NET

LA LETTRE INTERNET DU GROUPE MUNICIPAL "ENSEMBLE, RÉUSSIR VICHY"

**C**haque quinzième jour du mois, sur le site Internet de la ville, VICHYVICHY.NET donne la parole à un conseiller municipal du groupe.



**Michel MARIEN**  
Conseiller municipal

**N°8**  
**15 DÉCEMBRE 2010**

Le groupe municipal dispose de plusieurs supports d'information. Outre cette lettre diffusée sur le site internet de la ville ([ville-vichy.fr](http://ville-vichy.fr)), il a son propre blog ([vichyvichy.fr](http://vichyvichy.fr)) ainsi qu'un journal qui est diffusé après chaque conseil municipal. Une tribune du groupe paraît également dans C'est-à-Vichy, le journal de la ville. Le groupe diffuse par ailleurs les compte-rendus intégraux des conseils municipaux sur son site. Pour l'accès à ces informations, cliquez ci-contre !

*Chères Vichysoises,  
chers Vichysois,*

Depuis le mois de novembre 2009 l'équipe pédagogique du collège Jules Ferry en étroite collaboration avec des enseignants du conservatoire de Vichy a élaboré le projet d'une classe CHAM (Classe à Horaire Aménagé Musique). Les choses se sont faites dans la plus grande transparence avec la mairie de Vichy et avec l'accord de l'adjointe à la culture.

Ce projet ambitieux est important pour les élèves qu'il accompagnera dans la construction de leur culture musicale et artistique, pour le collège dont il assurera un rayonnement et pour la ville en associant le conservatoire et l'éducation nationale dans une démarche commune dans un domaine fortement lié à l'histoire de notre cité.

Alors que l'Inspecteur d'Académie autorise l'ouverture de cette option pour la rentrée de septembre 2010, la municipalité fait savoir qu'elle ne pourra pas soutenir ce projet le budget estimatif qu'elle a élaboré étant trop élevé (28140€ la première année, 56280 la deuxième, 84420 la troisième et 112560 la quatrième). Les sommes annoncées paraissent approximatives et surestimées. Elles sont fondées sur l'addition de cours individuels qui ne recourent pas la réalité. En effet si les élèves suivent des cours individuels de perfectionnement instrumental, ils participent à des répétitions d'ensemble instrumental ainsi qu'à d'autres cours d'écriture et de chant en classe entière. C'est sur ce principe que fonctionnent les classes CHAM de Montluçon et d'Yzeure. Même si le principe de gratuité doit être respecté, comment le coût d'inscription des élèves en CHAM peut-il être supérieur à celui des autres élèves ?

Ce qui est possible à Montluçon et à Yzeure serait impossible à Vichy !

Interrogé au dernier conseil municipal, le maire me répond que le budget prévisionnel est trop important, que la ville investit beaucoup dans la pratique musicale dans le cadre de l'éducation nationale au sein des écoles maternelles et primaires dont elle a la charge et mentionne la création d'une classe orchestre à l'école Jacques Laurent. Il renvoie la responsabilité du financement au Conseil général qui a la charge des collèges en omettant que le Conseil général ne se préoccupe pas de financer la pédagogie mais uniquement les dépenses d'entretien et de viabilisation. Incompréhension ou mauvaise foi ? Une nouvelle rencontre est prévue entre les différents partenaires. Souhaitons qu'elle débouche sur une solution positive pour les collégiens vichysois. Nous y veillerons !

*Bien cordialement à vous,  
Michel Marien*